

Compte Rendu du Conseil d'Administration du 1er décembre 2020

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu précédent.
2. Point sur la situation sanitaire et les dernières directives gouvernementales
3. Implantation d'Amazon à Montbert : quelle implication de l'ALCT ?
Tour de table pour collecter les avis
4. Retour sur les AG UFOLEP (Jean Michel) et FAL (Isabelle)
5. Questions diverses :
 - Téléthon
 - La boîte à lettres de l'Amicale Laïque à l'école.
 - Date du prochain CA

Présents : BOULIGAND Emile COUTARD GOURBIL Marie-Cl. DECOURTY Isabelle MARSOLIER Denis
MARTIN Eva MARTIN Guy MIGNONI Colette MORISSEAU Carole MORISSEAU Daniel
OLLIVIER MARCHAND Cécile RADIGOIS Jean-Michel RADIGOIS Marité ROUAUX Louise
SIMON Françoise CLAUSSE Thierry (APE)

Excusés : BRETIN Marie-Thérèse CHOLOT Sandrine RENAUDIN Annie-Claude GOULET Sophie

Compte tenu du confinement, le Conseil d'Administration se tient en webinaire.

La séance est ouverte à 20h30.

1. Approbation du compte-rendu précédent.

En l'absence de remarques, le compte-rendu de la réunion de bureau du 3 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

2. Point sur la situation sanitaire et les dernières directives gouvernementales.

L'étude des directives gouvernementales montre que, à la date du 28 novembre, seules les activités sportives en extérieur, pour les enfants peuvent reprendre. Elles sont aussi possibles pour les adultes, en extérieur, à l'exception des sports collectifs et des sports de combat). (**voir tableau du Ministère chargé des sports en annexe**)

Le canoë-kayak enfants peut donc redémarrer. L'école de pagaie aura bien lieu mercredi 2 décembre. Valérie Siboude a repris son activité.

Au 15 décembre, pourront reprendre les activités sportives en salle pour les enfants. (**voir tableau du Ministère chargé des sports en annexe**)

La reprise des activités sportives en salle pour les adultes ne se fera pas avant le 20 janvier, si les conditions sanitaires le permettent. (**voir tableau du Ministère chargé des sports en annexe**)

Actuellement, les salles municipales sont toujours fermées aux associations. Elles devraient être de nouveau utilisables le 15 décembre, avec application de la nouvelle jauge qui diminue par 2 le nombre de personnes admises.

Les vacances de Noël commençant le 19 décembre, il ne paraît pas judicieux de reprendre le 15, même si c'est possible.

La reprise des activités culturelles en salle est donc renvoyée à janvier, sous réserve de la réouverture des salles municipales et si la nouvelle jauge peut être appliquée. Chacun doit réfléchir à son cas particulier.

3. Implantation d'Amazon à Montbert : quelle implication de l'ALCT ?

Amazon envisage d'établir un centre de transit à Montbert. L'Amicale Laïque a été sollicitée à plusieurs reprises pour relayer l'appel à manifester ce qui suscite une interrogation : l'Amicale Laïque peut-elle ou doit-elle être un vecteur d'information ? un relai de transmission des actions sur le terrain ? Quelle position commune pouvons-nous adopter ?

DELIBERATION :

Chacun est appelé à s'exprimer sur ces points.

Carole Morisseau informe en préambule qu'elle a contacté la FAL44 pour connaître sa position. La réponse est que la réflexion sur le sujet n'est pas aboutie. Un texte pourrait être édité pour faire le point sur le sujet.

Il ressort des avis qu'il pourrait être envisageable de donner une information sur ce type de commerce qui ne correspond pas à nos valeurs, qui exploite ses ouvriers, ne respecte pas l'environnement, privilégie la société de consommation, et n'a que faire du commerce local. Encore faut-il que nous puissions nous appuyer sur nos statuts.

Ce qui ressort de l'expression des divers participants c'est un refus général des structures du type d'Amazon, ici ou ailleurs, plus qu'un refus d'accepter son installation à Montbert.

Par ailleurs, plutôt que d'informer sur les pratiques de ce type de distribution, notre rôle est peut-être davantage un rôle de pédagogie : amener nos concitoyens à réfléchir sur l'économie sociale et solidaire, l'environnement, l'économie de marché. Car s'il y avait moins de clients pour ces grandes-plates-formes de distribution, elles ne proliféreraient pas autant.

En ce qui concerne le relai des appels à manifester (ou autres actions), tous les présents sont d'accord pour se prononcer contre. Il s'agit là d'un engagement politique, personnel, que l'Amicale Laïque n'a pas à relayer.

RESOLUTION :

En conclusion, nous décidons :

- De ne pas relayer au nom de l'Amicale Laïque les appels à manifester ou autres actions,
- D'attendre le texte proposé par la FAL 44 et ensuite de l'adapter si besoin en fonction de notre ressenti,
- De prévoir une action de type pédagogique pour inciter à mieux consommer (Cinétik, Repair'Café, Mission verte , ...)

4. Retour sur les AG UFOLEP (Jean Michel) et FAL44 (Isabelle)

Les deux AG ont eu lieu en webinaire.

- **AG UFOLEP44** : Une quarantaine de personnes étaient présentes.

L'UFOLEP 44 représente 189 associations affiliées, presque 18 000 adhérents. Dedans, sont comprises les 67 associations rattachées à une Amicale laïque qui comptabilisent 11 000 adhérents (Donc une forte proportion des licenciés).

L'UFOLEP 44 est très dynamique présente dans 96 communes. Cette année le nombre de licences a diminué.

Elle a traité 10 dossiers ANS (ex CNDP) pour répartir 32 550€ de dotation de l'Etat.

L'UFOLEP44 a lancé un "Plan de relance" doté de 30 000€ pour aider les associations dont la trésorerie a souffert du confinement de mars. (Nous avons fait une demande de 600€ pour aider trois de nos sections.)

L'association avait lancé en septembre un "Appel à solidarité " pour que les Amicales qui le pouvaient prennent en charge une partie des frais dus au chômage partiel des animateurs. Les sommes versées devraient être restituées aux généreux donateurs. (dont notre AL)

- **AG FAL44** : Une cinquantaine de personnes présentes en visio.

La ligue FAL44 voudrait lancer des débats en visio conférence. Cela pourrait commencer le 9/12, jour anniversaire de la signature de la Loi de 1905, par un débat sur le sujet : la liberté d'expression a-t-elle des limites.

La Ligue FAL44 met en garde les Amicales sur les remboursements qu'elles pourraient être amenées à proposer à leurs adhérents. Adhérer à la Ligue est un engagement citoyen. Il faudrait en débattre dans les Amicales.

Appel à la solidarité du réseau : L'essentiel des rentrées de trésorerie de la FAL44 provient des centres de vacances de Préfaïlles (Soleil de Jade et Les Moussaillons) et du château de la Turmelière. En temps normal ils accueillent les scolaires et des centres de loisirs pendant l'été. Du fait de la quasi absence de recettes de mars à août, l'association se trouve en difficulté financière. D'autant plus que l'IME qui était hébergé à la Turmelière est parti, et avec lui les subsides correspondants.

Face à la difficulté financière qui en résulte, la FAL44 envisage donc

- ✓ de vendre Les Moussaillons,
- ✓ de faire un appel aux dons en direction des Amicales Laïques et des Amicalistes, afin de préserver les centres de vacances qui font fonctionner l'économie locale et d'aider les Amicales les plus en difficulté. Cet appel pourrait intervenir dès le mois de janvier. Les dons seront affectés par une commission composée d'Amicalistes.

5. Questions diverses;

- **Téléthon** (JM Radigois) :

Ce sera un Téléthon confiné. Il reste la possibilité de faire des dons, de courir de façon virtuelle en alimentant une cagnotte solidaire, et de faire des achats (bière, sapins, œuvres d'art en bois) chez des commerçants.

- **La boîte à lettres de l'Amicale Laïque** située près de l'école.

Jean Michel Radigois donnera sa clé à Carole Morisseau qui a souvent l'occasion de passer à proximité. Deux autres clés sont entre les mains de Christian Moriceau et de Françoise Simon.

- **Date du prochain Conseil d'Administration.**

Pour le CA de début janvier, on peut espérer que les salles municipales seront de nouveau accessibles. Mais la jauge de la salle des Arcades interdit la tenue du Conseil d'Administration (trop de personnes). Carole Morisseau a donc réservé la salle du Bois de la Haie, pour le mercredi 6 janvier car la salle n'est pas disponible le mardi.

RESOLUTION : Tous les membres présents donnent leur accord.

- L'APE s'est ralliée à une action nationale en faveur des plus démunis . Dans une boîte à chaussures, on met un vêtement chaud, un produit d'hygiène, une douceur, un objet de loisirs, et un petit mot amical. On emballe comme un cadeau. L'APE via Thierry Clause se charge de l'acheminement entre le 10 et le 14 décembre.
- Pour info, la facilitatrice Isabelle Abraham est intervenue dans les classes de l'école Marcel Canonnet. La vente de livres a eu lieu de façon virtuelle, à distance, mais elle a bien fonctionné malgré tout. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Prochain Conseil d'Administration

le mercredi 6 janvier 2021, à 20h30, salle du Bois de la Haie.

Compte-rendu rédigé par F. Simon

Vu, la présidence

I. Decourty et C. Morisseau

Déclinaison des décisions sanitaires pour le sport valables du 28 novembre au 15 décembre 2020

CATÉGORIES	Étape 1 28/11/2020	Étape 2 15/12/2020 fin du confinement si les conditions sanitaires le permettent	Étape 3 20/01/2020 si les conditions sanitaires le permettent
ATTESTATION	Obligatoire lors de toute sortie du lieu de confinement	Respect obligatoire du couvre-feu	Respect obligatoire du couvre-feu
Pratique sportive dans l'espace public (dont plages, lacs, rivières, parcs, forêts, montagnes...)			
Personnes mineures et majeures à l'exclusion de toute pratique collective et de toute proximité avec d'autres personnes	Autorisé dans le respect de 20 km, 3h, 1 fois/jour	Autorisé couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé
Publics prioritaires Sportifs professionnels, sportifs de haut niveau, groupes scolaires et périscolaires, formation universitaire ou professionnelle, sur prescription médicale APA, personne à handicap reconnu MDPH avec l'encadrement nécessaire	Autorisé	Autorisé	Autorisé
Pratique sportive dans les équipements sportifs (ERP) avec protocoles sanitaires renforcés			
Personnes mineures	Autorisé uniquement en extérieur (ERP de type PA) avec distanciation	Autorisé (ERP de types X et PA) couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé
Personnes majeures à l'exception des sports collectifs et des sports de combat	Autorisé uniquement en extérieur (ERP de type PA) avec distanciation	Autorisé uniquement en extérieur (ERP de type PA) couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé
Publics prioritaires Sportifs professionnels, sportifs de haut niveau, groupes scolaires et périscolaires, formation universitaire ou professionnelle, sur prescription médicale APA, personne à handicap reconnu MDPH avec l'encadrement nécessaire	Autorisé (ERP de types X et PA)	Autorisé (ERP de types X et PA)	Autorisé (ERP de types X et PA)

Rappel : les activités physiques et sportives autorisées dans les établissements se déroulent dans le respect d'une distanciation physique de deux mètres, sauf pour les sportifs professionnels et SHN.

Le port du masque n'est pas recommandé pendant la pratique sportive. En revanche, il est obligatoire avant et après.

ERP de type X : Établissement recevant du public couvert et clos - ERP de type PA : Établissement recevant du public de plein air

CATÉGORIES		Étape 1 28/11/2020	Étape 2 15/12/2020 fin du confinement si les conditions sanitaires le permettent	Étape 3 20/01/2020 si les conditions sanitaires le permettent
ATTESTATION		Obligatoire lors de toute sortie du lieu de confinement	Respect obligatoire du couvre-feu	Respect obligatoire du couvre-feu
Éducateurs sportifs				
Entraînements pour le maintien des compétences professionnelles en environnement spécifique : ski et dérivés ; alpinisme ; plongée subaquatique ; parachutisme ; spéléologie ; natation et sécurité aquatique		Autorisé	Autorisé couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé
Pour les autres activités en extérieur (espace public ou ERP de type PA)		Autorisé dans le cadre de l'activité professionnelle uniquement	Autorisé couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé
Coachs sportifs à domicile		Autorisé dans le cadre de l'activité professionnelle uniquement	Autorisé couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé
Compétitions avec protocoles sanitaires renforcés				
Sport professionnel et de haut niveau avec l'encadrement nécessaire		Autorisé	Autorisé	Autorisé
Vestiaires				
À usage collectif		Interdit	En attente	En attente
Accueil de spectateurs				
Dans l'espace public		Interdit	Huis-clos	En attente
En ERP de type PA ou X		Interdit	En attente	En attente
Vie associative				
Réunions (AG, bureau, commissions...)		Voie dématérialisée recommandée	Autorisé	Autorisé
Loisirs sportifs marchands (salle d'escalade, de fitness...)				
Lieux clos		Interdit sauf publics prioritaires	Interdit sauf publics prioritaires	Autorisé (avec protocoles sanitaires renforcés)

Rappel : les activités physiques et sportives autorisées dans les établissements se déroulent dans le respect d'une distanciation physique de deux mètres, sauf pour les sportifs professionnels et SHN.
Le port du masque n'est pas recommandé pendant la pratique sportive. En revanche, il est obligatoire avant et après.
ERP de type X : Établissement recevant du public couvert et clos - ERP de type PA : Établissement recevant du public de plein air